



problématique sur les paiement prestation chomages

Par **fred874**, le **10/09/2019** à **19:19**

madame monsieur

Bonjour,

suite a un different avec pole emploi sur le fond des sommes qu'ils atteste avoir payé et la réalite des sommes rel percu au credit de mon compte.

a qui appartient il de prouver les pretention sur les payement des prestation chomages.

a savoir, le batonnier en execice et le conseil du pole emploi. et use de ces moyens.

j'ai pas eu le droit au benefice du concours d'un proffesionel du droit dans la procedure devant le tribunal administratif de limoges

par avance merci sur votre aide et conseil

bien cordialement